



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19076865***

ile,

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**24 MAI 2019**

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0809 091 054**

Nom

(en entier) : **JEPRINT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Rue Bel Horizon 1 - 5651 Thy-le-Château****Objet de l'acte : Projet de scission**

Description de l'opération

L'organe de gestion de la SPRL IMPAPRINT va proposer à l'assemblée générale de décider de la scission de la société par apport du patrimoine décrit ci-après à la SPRL JEPRINT.

La société IMPAPRINT continuera à exploiter la branche d'activité imprimerie et graphisme de la société et ne sera pas dissoute par la scission. La branche d'activité « Services aux entreprises et services administratifs » et le patrimoine immobilier seront transférés à la SPRL JEPRINT à l'occasion de la scission.

Mentions prévues par l'article 743 du code des sociétés :

1. Forme, dénomination exacte, objet et siège social des sociétés concernées

o Société à scinder

IMPAPRINT

Société Privée à Responsabilité Limitée constituée le 10 avril 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le Notaire Vincent Baeldern, de résidence à Thy-le-Château, le 11 octobre 2005, publié aux Annexes au Moniteur Belge du 2 décembre suivant sous le numéro 0173198.

Société immatriculée au registre des personnes morales de Liège - division Dinant, sous le numéro d'entreprise 0454.956.625.

Le siège social est sis à Thy-le-Château, rue Bel Horizon, 1

L'objet social de la société est décrit comme suit dans les statuts :

« La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques se rapportant :

oA l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meublés ou non

oA l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis

oA l'activité d'intermédiaire en vue de réaliser la vente, l'achat, l'échange, la location ou la cession de biens immobiliers, droits immobiliers ou fonds de commerce

oA l'activité d'administrateur de biens assurant soit la gestion de biens immobiliers ou de droits immobiliers soit la fonction de syndic de biens immobiliers en copropriété

oA l'édition, l'imprimerie et activités annexes

oAux holding financier, intermédiations financières et auxiliaires financiers

oA la location de véhicules automobiles et d'autre matériel de transport

oA la location de machines et équipements, la location de biens personnels et domestiques

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- oAu conseil en systèmes informatiques et à la réalisation de programmes et de logiciels
- oAu traitement de données et à l'activité de banque de données
- oA l'activité de banque de données
- oA l'entretien et la réparation de machines de bureau et de matériel informatique et aux autres activités rattachées à l'informatique
- oAu conseil et à l'assistance fournis aux entreprises
- oAu conseil technique, à l'activité d'architecture et d'ingénierie
- oAux essais et analyses techniques
- o A la publicité
- oA la sélection et la fourniture de personnel
- oAux services divers fournis principalement aux entreprises
- oAux activités cinématographique et vidéo
- oAux activités d'agence de presse
- oA la fabrication de pâte à papier, de papier, de carton, d'article d'ameublement en papier, d'emballage en papier et carton, d'articles d'écriture et d'impression en papier et carton, d'articles en papier et carton pour l'industrie, de papiers et cartons imprégnés, de cartes à jouer, de jeux et jouets en papier et carton, de cotillons et d'articles de fêtes
- oA un atelier de compositions et d'impressions typographiques
- oA un atelier d'impressions lithographiques, chromolithographiques et offset, d'impressions en reliogravure, en phototypie, en sérigraphie et de gravure à l'eau forte
- oA un atelier d'impression sur métal et sur supports autres que le papier et le carton
- oA un atelier de reliure et brochage industriel, de collage, pliage et assemblage de papiers
- oA un atelier de reliure d'art, de dorure, de photogravure et de galvanoplastie
- oA un atelier de fonderie de caractères d'imprimerie
- oA un atelier de compositions mécaniques et à façon
- oA un atelier de reproductions photographiques et autres et de fabrications de clichés de tous types
- oA une entreprise d'édition
- oA un commerce de gros en produits de l'industrie du papier et de l'imprimerie : pâte à papier, papier peint, linoléum, balatum et articles similaires, articles en papier et carton pour l'industrie, papiers et cartons destinés à l'écriture et à l'imprimerie, livres, périodiques, journaux, imprimés et timbres
- oA un commerce de détail de produits de la confiserie, de papiers peints, de fleurs et plantes d'ornement, de tableaux et gravures, d'articles souvenirs, d'articles photographiques et cinématographiques
- oA un commerce de détail en articles de papeterie, de librairie, de bureau et de musique, journaux, patrons de mode, machines et meubles de bureau, portes plumes et stylos, de partitions musicales et disques
- oA une entreprise de publicité, de dactylographie et de traduction
- oA l'exploitation de bibliothèques et la location de livres
- oA la fonction d'intermédiaire commercial
- oA l'exploitation de copy services

La société pourra, dans le cadre de son objet social, prendre des participations pour une durée déterminée ou non, dans des entreprises ou sociétés, au sein desquelles elle exerce son objet social. Elle pourra s'adjoindre toutes personnes ou sociétés de quelque nature que ce soit afin de l'assister.

Elle peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent le mieux appropriées.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés. »

oSociété bénéficiaire de l'apport

"JEPRINT"

Société privée à responsabilité limitée constituée par acte reçu par le Notaire Vincent Baelden le 30 décembre 2008, déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège - division Dinant le 14 janvier 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2015 par acte reçu par le Notaire Vincent Baelden, publié aux Annexes du Moniteur belge du 08 mars 2016.

Société immatriculée au registre des personnes morales de Dinant sous le numéro d'entreprise 0809.091.054

Le siège social est sis à Thy-le-Château, rue Bel Horizon, 1

L'objet social de la société est :

« La société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques se rapportant :

- oA l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meublés ou non
- oA l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis
- oA l'activité d'intermédiaire en vue de réaliser la vente, l'achat, l'échange, la location ou la cession de biens immobiliers, droits immobiliers ou fonds de commerce
- oA l'activité d'administrateur de biens assurant soit la gestion de biens immobiliers ou de droits immobiliers soit la fonction de syndic de biens immobiliers en copropriété
- oA l'édition, l'imprimerie et activités annexes
- oAux holding financier, intermédiations financières et auxiliaires financiers
- oA la location de véhicules automobiles et d'autre matériel de transport
- oA la location de machines et équipements, la location de biens personnels et domestiques
- oAu conseil en systèmes informatiques et à la réalisation de programmes et de logiciels
- oAu traitement de données et à l'activité de banque de données
- oA l'activité de banque de données
- oA l'entretien et la réparation de machines de bureau et de matériel informatique et aux autres activités rattachées à l'informatique
- oAu conseil et à l'assistance fournis aux entreprises
- oAu conseil technique, à l'activité d'architecture et d'ingénierie
- oAux essais et analyses techniques
- o A la publicité
- oA la sélection et la fourniture de personnel
- oAux services divers fournis principalement aux entreprises
- oAux activités cinématographique et vidéo
- oAux activités d'agence de presse
- oA la fabrication de pâte à papier, de papier, de carton, d'article d'ameublement en papier, d'emballage en papier et carton, d'articles d'écriture et d'impression en papier et carton, d'articles en papier et carton pour l'industrie, de papiers et cartons imprégnés, de cartes à jouer, de jeux et jouets en papier et carton, de cotillons et d'articles de fêtes
- oA un atelier de compositions et d'impressions typographiques
- oA un atelier d'impressions lithographiques, chromolithographiques et offset, d'impressions en reliogravure, en phototypie, en sérigraphie et de gravure à l'eau forte
- oA un atelier d'impression sur métal et sur supports autres que le papier et le carton
- oA un atelier de reliure et brochage industriel, de collage, pliage et assemblage de papiers
- oA un atelier de reliure d'art, de dorure, de photogravure et de galvanoplastie
- oA un atelier de fonderie de caractères d'imprimerie
- oA un atelier de compositions mécaniques et à façon
- oA un atelier de reproductions photographiques et autres et de fabrications de clichés de tous types
- oA une entreprise d'édition
- oA un commerce de gros en produits de l'industrie du papier et de l'imprimerie : pâte à papier, papier peint, linoléum, balatum et articles similaires, articles en papier et carton pour l'industrie, papiers et cartons destinés à l'écriture et à l'imprimerie, livres, périodiques, journaux, imprimés et timbres
- oA un commerce de détail de produits de la confiserie, de papiers peints, de fleurs et plantes d'ornement, de tableaux et gravures, d'articles souvenirs, d'articles photographiques et cinématographiques
- oA un commerce de détail en articles de papeterie, de librairie, de bureau et de musique, journaux, patrons de mode, machines et meubles de bureau, portes plumes et stylos, de partitions musicales et disques
- oA une entreprise de publicité, de dactylographie et de traduction
- oA l'exploitation de bibliothèques et la location de livres
- oA la fonction d'intermédiaire commercial
- oA l'exploitation de copy services

La société pourra, dans le cadre de son objet social, prendre des participations pour une durée déterminée ou non, dans des entreprises ou sociétés, au sein desquelles elle exerce son objet social. Elle pourra s'adjoindre toutes personnes ou sociétés de quelque nature que ce soit afin de l'assister.

Elle peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent le mieux appropriées.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés. »

2. Rapport d'échange et modalités de remise des actions

L'imputation de l'opération de scission se fera en proportion des fonds propres de la société scindée.

L'opération d'apport devrait entraîner l'émission de 160 parts sociales nouvelles de la société JEPRINT à l'occasion de la scission, sans soulte. 136 de ces parts sociales devraient rémunérer la SPRL JEPRINT elle-même, associée à 85% de IMPAPRINT. Elles ne seront donc pas émises, tandis que les associés détenant les 15% restant de IMPAPRINT recevront 24 parts sociales nouvelles de JEPRINT.

3. Date d'effet de la scission, et date du droit aux bénéfices des sociétés

La scission aura effet au premier janvier 2018, l'ensemble des opérations comptables relatives à la branche d'activité immobilière effectuées depuis cette date sera repris par la société bénéficiaire de l'apport

Les associés de la société JEPRINT auront droit aux bénéfices depuis cette date.

4. Mesures proposées à l'égard des associés possédant des droits spéciaux

Les droits spéciaux dont bénéficient certains associés seront entièrement maintenus

5. Emoluments attribués aux experts externes pour la rédaction du rapport

Le Conseil d'Administration pense obtenir la dispense des rapports visée à l'article 749 du Code des sociétés, qui précise :

« Les sociétés participant à la scission peuvent ne pas appliquer les articles 745, 746 et 748, ce dernier en tant qu'il se rapporte aux rapports, si tous les associés et tous les porteurs de titres conférant un droit de vote à l'assemblée générale renoncent à leur application.

Cette renonciation est établie par un vote exprès à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la participation à la scission »

Dès lors, aucun rapport n'a été établi.

6. Avantages particuliers attribués à l'organe de gestion

Les administrateurs ne bénéficieront d'aucun avantage particulier

7. Description et répartition précise du patrimoine à transférer

Le patrimoine à transférer sera composé des éléments suivants :



- L'ensemble des biens immobiliers et des constructions sis à la rue Bel Horizon 1, à Thy-le-Château
- L'ensemble des biens immobiliers et des constructions sis à Marcinelle
- Les crédits en cours pour ces constructions
- Le matériel de bureau et administratif requis pour l'activité de support administratif

Le patrimoine total à transférer sera de 382.419,70 EUR, à l'exclusion de tout autre élément du patrimoine de la société scindée.

8. répartition aux associés de la société à scinder des parts à émettre

Les parts de la société JEPRINT seront réparties entre les actionnaires actuels de la SPRL IMPAPRINT en proportion exacte des actions dont ils disposent dans cette société.

La répartition de l'actionariat de la SPRL IMPAPRINT ne change pas.

Le présent projet de scission sera déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège – division Dinant.

Pour la SPRL JEPRINT,

Vincent Lorge,
Gérant